

### Recours au Règlement

ministre, qui était alors chef de l'opposition officielle, a écrit une lettre à l'un des membres de son groupe parlementaire.

Dans cette lettre, le premier ministre déclarait que le Canada avait besoin d'un système de transport de qualité qui puisse desservir toutes les régions. Il disait également que le fait que le gouvernement conservateur ait toléré que l'on continue d'abandonner des lignes de chemin de fer n'avait rien fait pour améliorer la situation. Il ajoutait que, s'il était élu, le Parti libéral remettrait de l'ordre dans ce gâchis.

• (1500)

Étant donné que le ministre des Transports m'a dit qu'il ne pouvait pas répondre immédiatement à ma demande parce qu'il devait auparavant répondre à 175 demandes de la part de libéraux, le premier ministre pourrait-il intervenir sur cette question et faire en sorte que les habitants de Saint John disposent, après le 15 décembre, d'un train omnibus jusqu'à Moncton, au lieu de l'autobus qu'a promis le ministre des Transports?

**L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais dire à la députée de Saint John que je suis allé dans sa belle ville au moins quatre ou cinq fois pour rencontrer des gens qui se préoccupaient des services de transport offerts là-bas.

Nous allons faire tout notre possible pour continuer d'offrir des services à Saint John et dans toutes les autres régions du pays. Cependant, nous avons besoin d'entendre des solutions et des propositions qui ont beaucoup plus de sens que ce qui a été fait ces neuf dernières années, du temps où le parti qu'elle représente était au pouvoir.

\* \* \*

### PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Jorma Huhtanen, ministre des Affaires sociales et de la Santé de Finlande.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.):** Monsieur le Président, je voudrais saisir la Chambre d'une question de privilège.

Hier, la vice-première ministre a cité à la Chambre un extrait d'une lettre que j'ai écrite au ministre du Patrimoine canadien au sujet des préoccupations d'un de mes électeurs, et cela sans m'en avoir avisé au préalable et sans ma permission ni celle de mon électeur.

Monsieur le Président, avant de déterminer si ma question de privilège paraît fondée à première vue, je vous demanderais de tenir compte de ce qui suit. Voici ce que dit le commentaire 115 de la sixième édition de Beauchesne:

On doit saisir la Chambre d'une question de privilège à la toute première occasion.

Puisque la violation du droit d'un député constitue un fait grave, j'ai tenu à me procurer, avant de pousser l'affaire plus loin, une transcription du compte rendu de ce qui a été dit hier. J'ai également consulté le conseiller parlementaire à ce sujet.

La vice-première ministre, et le ministre du Patrimoine canadien qui lui a communiqué la lettre, ont violé la confidentialité de ce document et, ce faisant, ont porté atteinte à ma capacité de m'acquitter de mes fonctions de député.

En agissant ainsi, la ministre a remis en question le droit à la confidentialité des questions au sujet desquelles mes électeurs me consultent.

Monsieur le Président, je vous demande de considérer qu'il y a, à première vue, atteinte à mes privilèges. Si votre décision va en ce sens, je proposerai, conformément à l'usage décrit au commentaire 118 de la sixième édition de Beauchesne, une motion portant que cette question de privilège soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, toutes ces lettres faisaient partie des dossiers publics du CRTC.

**Le Président:** Je me procurerai la transcription de ce qui a été dit hier et je demanderai conseil. J'effectuerai des recherches et, si nécessaire, je ferai connaître ma décision à la Chambre le plus tôt possible.

\* \* \*

### RECOURS AU RÈGLEMENT

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD):** Monsieur le Président, voilà deux jours que je me lève pour essayer d'obtenir la parole.

**Une voix:** C'est une bonne gymnastique.

**M. Blaikie:** Oui, je fais le genre de gymnastique que quelqu'un d'autre a mentionné tout à l'heure, seulement j'ai l'impression d'en faire plus que je veux.

Monsieur le Président, vous vous appellerez un argument que je vous ai présenté un jour de cette session au sujet du fait que le caucus néo-démocrate, selon les mathématiques de l'opposition, devrait avoir au moins une question principale, une question complémentaire et une déclaration de député par jour. Nous en sommes très loin du compte.

• (1505)

Cette semaine nous n'avons eu que deux déclarations. Je dois vous dire que je pense que le traitement que vous réservez au caucus néo-démocrate est abominable.

**Le Président:** Chers collègues, chaque jour, pendant la période des questions, j'essaie de m'assurer que tous les partis aient des possibilités proportionnelles à leur importance de poser des questions. Il n'est pas toujours possible de donner la parole à tous